

ANNEXE : information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA¹

Organisme de formation agréé		EFEF SA
Sujet/titre de la formation		L'essentiel de la lutte contre le blanchiment
Groupe cible		Compliance Officers et responsables juridiques. Toute personne en charge de l'élaboration et de l'exécution des procédures de lutte contre le blanchiment. Collaborateurs juniors.
Planning :	Date(s)	- 9 et 10 octobre 2025 - 1^{er} et 2 avril 2026 - 18-19 juin 2026 - 12-13 octobre 2026
	Heure(s) de début et de fin	9h – 17h
	Durée	2 jours - 14 heures
	Lieu(x)	En présentiel ou à distance (dépendant des sessions)
Nombre d'heures de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers		14
La formation est-elle ouverte au public ? (oui/non)		Oui.
Objectif(s)		• Maîtriser les nouvelles obligations en matière de vigilance et de contrôle. • Identifier l'ensemble des zones et des facteurs de risque.

¹ Sauf s'il est répondu « non » à la question « La formation est-elle ouverte au public ? » : dans ce cas, cette formation apparaîtra parmi les formations disponibles sur le site internet de la FSMA, mais ce programme de formation ne sera pas mis en ligne.

	• Éviter toute mise en jeu de la responsabilité bancaire.
Résumé du contenu	Maîtriser le cadre légal de la lutte anti-blanchiment et recenser les pratiques de blanchiment les plus fréquentes Bâtir et pérenniser un dispositif de lutte contre le blanchiment Choisir une organisation efficace pour déceler les risques Identifier les clients et les types d'opérations à surveiller
Forme	☒ De type classique (avec présence physique) ☒ Enseignement à distance
Matériel de cours	☐ Syllabus ☒ Slides ☐ Livres ☒ Documents ☐ Autres (préciser) :
Contenu de la formation	Maîtriser le cadre légal de la lutte anti-blanchiment et recenser les pratiques de blanchiment les plus fréquentes • La 4^e directive anti-blanchiment. • Le développement des meilleures pratiques : GAFI, OCDE ... • Cerner les difficultés d'interprétation et d'application dans les banques. • Éviter les sanctions : les responsabilités en cas de manquement à ses obligations de <i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (seront) abordé(s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i> <i>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans</i>

<i>l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i>	prévention, la déclaration de soupçon et les responsabilités civile et pénale. • L'immunité civile, pénale et disciplinaire en cas de déclaration de soupçon effectuée de bonne foi. <i>Étude de cas : passage en revue des points faibles les plus courants.</i> <i>Étude de cas : analyse commentée d'un schéma traditionnel de blanchiment et de montages financiers suspects.</i> Bâtir et pérenniser un dispositif de lutte contre le blanchiment • Rapports avec la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF). • Améliorer la coopération entre auditeurs internes, contrôleurs, Compliance Officers... • Définir un plan de formation. Choisir une organisation efficace pour déceler les risques • Définir des procédures internes. • Construire un dispositif de détection et de surveillance. • La procédure d'escalade. • La mise en place d'un suivi. • Les outils et les techniques d'investigation. • Mettre en place des interfaces entre la banque et les autorités. Identifier les clients et les types d'opérations à surveiller • Know Your Customer (KYC).
--	--

	• Profil et typologie des clients suspects. • Repérer les opérations nécessitant un niveau de vigilance élevé. • Le cas des opérations complexes. • Établir une déclaration de soupçon : étapes à suivre, sanctions en cas d'omission. <i>Exercice d'application : les contrôles à effectuer lors d'une ouverture de compte.</i> A7 A8 B14
Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession	Miguel Mairlot - Founding Partner - Ethikos